



MUNICIPALITE
DE
TOLOCHENAZ

***Directive Municipale
Occupation du sol (chantier)***

Dans sa séance hebdomadaire du 28 janvier 2019, la Municipalité a décidé de fixer une taxe de CHF 0.50 par m² et par jour pour l'occupation du sol.

Ce document a été adopté par la Municipalité le 28 janvier 2019.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic
S. Guarna



La Secrétaire
S. Baruchet